



EDITO

Les cartables sont ressortis et le matériel de vacances est maintenant rangé. C'est la rentrée. Pour le Conseil municipal, de nombreux dossiers aussi sont ressortis mais, à vrai dire, ils n'ont jamais été vraiment refermés.

Au Ficheron, les premiers permis de construire sont signés et des constructions vont bientôt démarrer. La commercialisation se passe bien. Les études de l'éco-quartier du Chatelier se poursuivent. Ce sera une réalisation étalée dans le temps, et le phasage est maintenant arrêté. La première tranche débutera à partir de la rue du Moulin. Mais avant cela, il va falloir procéder à une révision du P.L.U., avec nouvelle enquête publique. Nous en reparlerons au moment des vœux.

La réflexion se poursuit aussi concernant le commerce. Monsieur et Madame Ferré poursuivent toujours l'exploitation de la boulangerie, dans l'attente d'une solution de reprise. Nous leur souhaitons de voir rapidement aboutir leurs démarches, afin qu'ils puissent profiter d'une retraite bien méritée. Continuons de leur accorder notre confiance. Le commerce et l'artisanat ne pourront pas vivre à Mormaison si les Mormaisonnais ne sont pas eux-mêmes clients. L'aménagement du centre bourg mérite d'être étudié de près, concernant la circulation, les parkings et les implantations commerciales. Nous engageons, avec le C.A.U.E. et la Chambre de Commerce, l'étude d'un Plan de Valorisation de l'Identité Communale (PVIC). Au terme de cette étude (qui est subventionnée), nous définirons les travaux à envisager, et, là aussi, des subventions seront possibles.

Avec la Communauté de Communes, une animation va être mise en place au moment de Noël. Elle vous permettra de gagner de nombreux cadeaux. Plusieurs entreprises mormaisonnaises participeront à ces « Trésors de Noël ».

Monsieur et Madame Marcel Potier ont cessé leur activité. Merci pour tout le travail accompli auprès de leur clientèle et de la commune depuis tant d'années. Nous souhaitons la bienvenue à leur successeur, Monsieur Liagre, et espérons pour lui pleine réussite dans ce nouveau challenge.

Les travaux en cours vont bon train. Le programme de voirie, avec l'entreprise Gadais, est presque terminé. Il était réparti entre le bourg (alentours de la salle de Sports, trottoirs rue du Hameau du Moulin) et les routes communales (route de la Trinquetière, chemin du Landet à la Gélussière). D'autres travaux vont un peu perturber la circulation sur la rue Jean XXIII : alimentation électrique du Foyer de l'Enfance et de la Communauté religieuse, reprise de branchements d'eau potable, trottoir devant la mairie, modification du réseau d'eau pluviale.

L'accessibilité, tant dans les bâtiments publics que les voies et espaces publics est aussi à l'étude. Un état des lieux a été fait par le Bureau Apave, avec indication et estimation financière des travaux à envisager. Des choix seront à faire. Le comité de pilotage y travaille.

L'environnement, les économies d'énergie sont des préoccupations très actuelles. Une centaine de personnes ont déjà consulté les résultats de la thermographie les 17 et 18 septembre. Vous pouvez encore venir les voir en mairie. Des économies vont aussi être faites sur l'éclairage public. Pourquoi éclairer le bourg jusqu'à 22 h 30 mn ? Nous pensons maintenant éteindre à 21 h. Si cet horaire posait vraiment problème, vous pouvez nous le signaler.

Je n'oublie pas non plus les 2 manifestations culturelles qui viennent de se dérouler. Le dimanche 26 septembre, c'était le magnifique concert de la Symphonie du Marais, sous la direction de Hugo Reyne, avec Vivaldi au programme. Les 3 jours suivants, le même ensemble a enregistré un disque aussi dans l'église. Monsieur Reyne nous a dit tout le plaisir qu'il a eu à travailler en ce lieu. Merci aux habitants des rues Pierre Monnereau et de l'église pour avoir supporté les contraintes de circulation pendant ces 3 jours. Merci aussi à la Paroisse. Le disque sortira au printemps prochain. Nous vous le rappellerons.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

Rendez-vous pour les vœux le dimanche 9 janvier à la Salle Polyvalente.

Réunion du 13 juillet 2010

FINANCES

- ◆ Demande d'une participation de 90 € à Mme Noulet, professeur de gymnastique, pour l'utilisation de la salle polyvalente (pour la période de mi-septembre 2010 à fin mai 2011).
- ◆ Vote d'une décision modificative au budget principal.
- ◆ Demande à la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière l'obtention d'un fonds de concours de 15 000 € sur les travaux de voirie 2010.

CONTRAT ENVIRONNEMENT RURAL (CER)

- ◆ Le conseil Municipal a décidé de mettre comme seule action au CER les travaux d'aménagement de l'éco-quartier de la zone du Châtelier.

SyDEV

- ◆ Conclusion avec le SyDEV de la convention cadre « Plan Climat Énergie Collectivité » et des conventions particulières pour chaque action menées dans le cadre de ce Plan Climat Énergie Collectivité (PCEC).
- ◆ Convention prise dans le cadre du PCEC avec le SyDEV pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision pour le choix énergétique de la « salle polyvalente », pour un coût prévisionnel de 1 958,00 € HT (la commune en prenant 20 % du coût réel HT à sa charge).

VIE SCOLAIRE

- ◆ Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les interventions Musique et Danse en milieu scolaire à l'école privée « St Louis » pour l'année scolaire 2010/2011.

DIVERS

- ◆ Rue des Jardins : échanges de terrains entre la Commune et M et Mme Bellamy Georges en vue de l'élargissement de la Rue des Jardins, les frais de géomètre seront à la charge de la Commune ; ces échanges se feront sans soulte et tous les frais, droits et honoraires de l'acte authentique seront partagés par moitié entre la Commune et M et Mme Bellamy Georges.
- ◆ Réaménagement foncier aux Airables : échanges de terrains entre la Commune et différents propriétaires en vue d'un réaménagement foncier aux Airables ; les frais de géomètre seront à la charge de la Commune et tous les frais, droits et honoraires des actes authentiques seront réglés par chaque propriétaire concerné.
- ◆ Ordures ménagères, nouvelle procédure : une participation de 75 € sera demandée à tout responsable de dépôt sauvage d'ordures, représentant les frais d'élimination des déchets après intervention des agents communaux.

Réunion du 14 septembre 2010

FINANCES

- ◆ Demande d'une participation de 90 € à l'Association de Danse Country « Western Récré » pour l'utilisation de la salle polyvalente.
- ◆ Vote d'une décision modificative au budget principal et au budget assainissement.
- ◆ Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du canton de Rocheservière d'un montant de 1 500 € pour les dépenses de fonctionnement de la salle de sports qui reçoit des associations extra communales sans contrepartie financière.
- ◆ Demande auprès du Conseil Général de la Vendée, d'une subvention dans le cadre « Des travaux de mise en sécurité des arrêts de car », d'une subvention dans le cadre « Du programme d'aide à la réalisation d'équipements sportifs : vestiaires douches », pour la rénovation des vestiaires douches utilisés par le club de football.
- ◆ Demande auprès du Crédit Agricole Atlantique de la Vendée l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour le budget réserve foncière.
- ◆ Le Conseil Municipal a choisi un prêt sur 15 ans au taux fixe de 3.16 % pour financer le capital restant

dû du prêt contracté en 2005 auprès de la Caisse d'Épargne.

- ◆ Vote d'une subvention de 150 € pour les sinistrés du Var.

INTERCOMMUNALITÉ

- ◆ Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du canton de Rocheservière (exercice 2009).

DIVERS

- ◆ Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel du Président de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable et le rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement, pour l'année 2009.
- ◆ Convention avec Vendée Eau et la SAUR pour la mesure de débit des poteaux d'incendie (des informations qui serviront à alimenter la future base de données SIG de la protection contre les incendies créée par Géo Vendée et le SDIS de la Vendée).
- ◆ Accord de principe pour 2 conventions à passer avec le Conseil Général de la Vendée concernant la bibliothèque municipale.

**DIMANCHE 9 JANVIER 2011
à 11 heures salle polyvalente**

Vœux du Maire à la population

Remise des Prix aux lauréats 2010
du Concours des Maisons Fleuries

Recensement de la population

Toute la population de Mormaison sera recensée **début 2011, du 20 janvier au 19 février.**

A partir du 20 janvier 2011, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur qui vous déposera les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur pourra vous aider à remplir les questionnaires, sinon il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation**, les chiffres de la population de la commune serviront pendant 5 ans de base de calcul pour les dotations de l'Etat. Il est donc dans l'intérêt de tous les contribuables de Mormaison que le recensement soit réussi !

La commune doit recruter 2 agents recenseurs. Sachez qu'avant de déposer votre candidature, vous devez être sûr d'être disponible durant toute cette période de collecte. Il est nécessaire de bien connaître la géographie de la commune et d'être capable d'organiser son travail en fonction du temps imparti.

Élections

RAPPEL : toutes personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en Mairie avant le 31 décembre 2010, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Dépôt sauvage d'ordures

Régulièrement il est constaté que des sacs d'ordures sont déposés au pied des conteneurs situés au carrefour des cinq routes, au lieu-dit « Le Moulin Rocher ». L'enlèvement de ces déchets est facturé à la commune, alors qu'ils pourraient être déposés gratuitement par chacun en déchetterie.

Sachez que tout responsable de dépôt sauvage est passible d'une amende (voir ci-contre le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2010).

SI CES DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES SE RENOUVELLEMENT, LA COMMUNE SERA CONTRAINTE DE SUPPRIMER CE POINT DE COLLECTE.

Merci de nous signaler toute infraction dont vous pourriez être témoin.

Fleurissement de Mormaison

Le 5 octobre dernier, la municipalité a invité les « fleuristes » à un repas convivial pour les remercier du travail fait au service des habitants de Mormaison.

Notre commune est en effet réputée pour son bourg joliment fleuri et bien entretenu. Cette image est très valorisante pour ses habitants et également très appréciée des personnes de passage.

A chaque fois que cela est nécessaire, ces volontaires (photo ci-dessous), plantent, désherbent à la main, arrosent, entretiennent, nettoient et font des boutures pour l'année suivante (2000/an).

C'est dans la bonne humeur et la convivialité que ces bénévoles motivés interviennent tour à tour en fonction de leur disponibilité, sous la direction d'une part, de Aurélien, employé communal à mi-temps pour les « espaces verts » et, d'autre part au quotidien, de Jean-Pierre et Michel.

MERCI à cette équipe de femmes et d'hommes qui compte dans ses rangs désormais de nombreux jeunes retraités.



Les trésors de Noël



Action organisée en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, la Commune de Mormaison et les artisans-commerçants.

Début décembre, les artisans-commerçants distribueront des tickets de participation à leurs clients.

Un 1^{er} tirage au sort sera effectué le

Samedi 18 décembre
place de l'église à 11 h,
pour gagner plusieurs lots

d'une valeur globale de 370 €.



Un second tirage aura lieu le 10 janvier 2011 au niveau du canton, pour gagner 5 lots par commune dont un premier lot cantonal d'une valeur de 1 500 €.

Venez nombreux déguster vin chaud et chocolat chaud.

Chèques taxi destinés aux personnes âgées

Vous avez 70 ans ou plus, avec une mobilité réduite ou vous n'avez pas les moyens de transport nécessaires, sachez que vous pouvez peut-être bénéficier de chèques taxi.

Vous pouvez vous présenter au secrétariat de mairie muni de votre avis d'imposition reçu en 2009 (revenus 2008) afin de vérifier votre « revenu fiscal de référence » qui ne doit pas dépasser le plafond de ressources fixé par le règlement départemental d'aide sociale.

Pour info, pensez que vous pouvez faire appel au taxi de Mormaison au

06 23 06 22 38.



Site internet

Rappel : vous recherchez une information concernant la commune de Mormaison, alors n'hésitez pas à naviguer sur le site Internet : www.mormaison.fr

Télé Vendée, chaîne 24

Depuis le passage au tout numérique, vous pouvez consulter toutes les infos de Vendée sur la chaîne 24.

Large succès pour le concert de musique baroque !



Le 26 septembre dernier, la communauté de communes a accueilli l'ensemble de musique baroque de la Simphonie du Marais pour un concert dans l'église de Mormaison, avec un programme six concertos pour flûte de Vivaldi. Plus de 220 personnes sont venues applaudir Hugo Reyne et ses musiciens. Pour le plus grand plaisir du public, une rencontre avec les artistes a eu lieu à la fin du concert. En partenariat avec le canton, trois jours d'enregistrement dans l'église ont suivi cet événement musical. La sortie du disque, reprenant le programme du concert, est prévue début 2011.



Thermographie aérienne

La restitution des résultats de la campagne de thermographie aérienne a eu lieu à la mairie de Mormaison le vendredi 17 septembre et le samedi 18 septembre.

Une centaine de personnes est venue consulter les résultats concernant leur habitation. Tout personne n'ayant pu se déplacer lors de ces permanences peuvent encore se présenter en mairie. En fonction des résultats de l'analyse, il vous sera possible de prendre rendez-vous auprès de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière avec un conseiller de « Espace Info Energie ».

Sur le feuillet inséré dans ce bulletin intitulé « habitat subventions - conseils 2010 - 2011 - 2012 », vous retrouverez les aides qui peuvent être attribuées selon les travaux.

Déclarations de récolte de vin

Date limite pour déposer sa déclaration en Mairie : Jeudi 25 novembre 2010



Exposition concour photos « Le geste et la couleur »

Le 3ème concours photos de l'office de tourisme cantonal achevé, venez découvrir les clichés réalisés sur le thème du « geste et de la couleur ».

**L'exposition sera visible à la mairie de Mormaison
aux horaires d'ouverture habituels (9h - 12h15) :
DU LUNDI 25 OCTOBRE AU SAMEDI 6 NOVEMBRE**

Randocroquis Aire de loisirs de l'Audrenière (concept innovant sur le canton)



Les amoureux d'art et de nature peuvent désormais se promener tout en apprenant à dessiner.

Le concept des Sentiers Randocroquis consiste en l'aménagement de sentiers en milieu naturel sur le thème de l'initiation au dessin nature. Grâce à un mobilier bois spécialement conçu pour ce produit, randocroqueurs, petits et grands, dessinateurs débutants ou « croqueurs » confirmés, découvrent de nombreuses astuces pour apprendre à dessiner les paysages qu'ils rencontrent.

Venez tester, si ce n'est déjà fait, **le sentier à l'aire de loisirs de l'Audrenière**. Des pupitres Randocroquis sont disponibles en accès libre et gratuit, la thématique choisie est celle de l'arbre et l'eau.



Du nouveau du côté des permanences ouvertes au public à la Maison de l'Intercommunalité

A compter de décembre

↳ **ORGECO - Sans rendez-vous, le 2ème mercredi de chaque mois de 14h30 à 17h00.**

Contact : 02 51 37 02 40

Aide le consommateur en difficulté à trouver une solution rapide pour tout type de litige lié à la consommation.

↳ **Mission Locale du Haut Bocage - Sur rendez-vous, tous les mardis de 9h à 17h et le jeudi des semaines paires de 14h à 16h30.**

Contact : 02.51.66.81.15

Conseille et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement...

↳ **REEL - Avec ou sans rendez-vous, tous les mardis et jeudis matin de 9h00 à 12h00.**

Contact : 02.51.46.48.38

Propose aux chercheurs d'emploi différents services liés à l'insertion professionnelle.

Propose aux entreprises, aux associations, aux collectivités et aux particuliers, la possibilité d'une prise en charge des contraintes administratives ...

↳ **CAF - Avec ou sans rendez-vous, les jeudis après-midi des semaines impaires, de 13h30 à 16h30.**

Contact : 02.51.94.23.21.

Apporte une aide individuelle ou collective sur les préoccupations de la vie quotidienne (budget, alimentation, vie sociale, loisirs, vacances).

↳ **CLIC GUID'AGE - Avec ou sans rendez-vous, tous les vendredis matin de 9h30 à 12h30.**

Contact : 02.51.46.35.36.

Apporte des solutions, des réponses aux problèmes liés au vieillissement, maintien à domicile, services, hébergement temporaire, démarches administratives.



Attention aux démarchages abusifs...

La Communauté de Communes du Canton de Rocheservière n'a mandaté aucune entreprise pour des prestations complémentaires ou autres prestations de travaux.



Communauté de Communes du Canton de
rocheservière
Maison de l'intercommunalité
21 rue du Peplu, 85620
ROCHESERVIERE



Les incivilités

La gendarmerie est amenée régulièrement à constater des actes d'incivilité dans les communes. Ceux-ci peuvent toucher les biens privés comme les biens publics ; dégradations de boîtes aux lettres, de mobilier urbain, vitres brisées d'édifices publics, nuisances sonores par paroles ou au moyen de véhicules, tags, etc....

Les incivilités dérangent et inquiètent.

Elles sont souvent à l'origine de rassemblement de jeunes désœuvrés qui vont commettre par défit des actes dont ils n'ont pas conscience parfois des conséquences notamment sur le plan financier.

Et pourtant quand les auteurs sont interpellés, les conséquences pénales sont graves, car dégrader un édifice public est un délit.

Article 322-2 du Code Pénal

« L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende et celle définie au deuxième alinéa du même article de 7 500 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est :

1° Destinée à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public »

Récemment une commune du canton a déposé plainte pour des actes de vandalisme, l'enquête de gendarmerie a permis de confondre cinq auteurs, la sanction du tribunal a été lourde 3 775€ d'amende 70 heures de travaux d'intérêt général assujettis de trois mois de prison si ces travaux ne sont pas réalisés dans les dix huit mois.

ALORS avant de commettre l'irréparable réfléchissons et adoptons un comportement citoyen.

Capitaine Patrick PAPIN
commandant la communauté de brigades
de MONTAIGU-ROCHESERVIÈRE

Horaires d'ouverture au public de la gendarmerie de Rocheservière :

du lundi au vendredi inclus de 8h à 12h.

En dehors de ces horaires d'ouverture, les personnes sont invitées à se présenter à la gendarmerie de Montaigu aux horaires suivants :

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h,
le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

En cas d'urgence, la gendarmerie de Rocheservière peut éventuellement être contactée 24h sur 24 au 02.51.94.90.01 ou, composez le 17. Un interphone est également mis à votre disposition à l'entrée des bureaux de la brigade.



SERVICE ANGLAIS Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière

Des stagiaires Britanniques du service anglais du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière assurent les interventions dans les 28 écoles primaires publiques et privées des 2 cantons du CP au CM2.

Le service anglais recrute des familles d'accueil pour une période de 10 à 12 semaines. Les familles intéressées par cette ouverture unique pour leurs enfants sont priées de contacter **le service anglais :**

mail : anglais@sm-montaigu-rocheserviere.fr

Tél : 02.51.46.35.10

Site internet : www.gapyear-France.com



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Vendée

Femmes, conjointes ou assistantes de chefs d'entreprises, ceci vous concerne :

Vous souhaitez renforcer vos compétences pour soutenir avec encore plus d'efficacité le chef d'entreprise en matière de gestion, comptabilité, secrétariat, management, communication et commercialisation ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée vous propose une formation spécifique, à Montaigu, à partir de la fin du mois d'octobre prochain.

Renseignements au 02.51.44.35.40 (demandez Placide GNASSOUNOU ou Mélanie GUILBAUD).



Formation Bien Vivre sa Famille

Sessions 3ème trimestre

- Le deuil - Les soins palliatifs
mardi 19 octobre 2010
- Les toxicomanies - les médias (internet)
mardi 9 novembre 2010
- Le développement de l'enfant - L'adolescence
mardi 23 novembre 2010
- Le handicap - Les mesures de protection
mardi 7 décembre 2010
- Les réseaux sociaux - La diététique
mardi 14 décembre 2010

Renseignements et inscriptions

UDAF - Maison des Familles
119 Bd des Etats-Unis - BP 709
85017 LA ROCHE SUR YON Cedex
Tél : 02.51.44.37.00
eas@udaf85.unaf.fr
www.udaf85.fr